



MAIRIE
DE
Cosnac

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 4 Avril 2019

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20h

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Faizon	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Péliissier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input checked="" type="checkbox"/>	Arrivée à 20h07	<input type="checkbox"/>
Ginette Lapeyre	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jean-Claude Cappe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marie-Pierre Cessat	<input type="checkbox"/>	Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>
Paul Monteil	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sophie Puydebois	<input type="checkbox"/>	Péliissier Guillaume	<input type="checkbox"/>
Alain Gaillard	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input type="checkbox"/>	Jean Claude Cappe	<input type="checkbox"/>
Vanessa Laugeois	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Pierre Bouché	<input type="checkbox"/>	Ginette lapeyre	<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Daniel Geneste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Arliguie	<input type="checkbox"/>	Daniel Geneste	<input type="checkbox"/>
Patrick Duverger	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

17 présents 5 pouvoirs
22 voix exprimées sur 23 jusqu'à 20h07
23 voix exprimées à partir de 20h07

Secrétaire de séance : Corinne Ferland
Monsieur le Maire précise qu'il a été déposé sur table une motion.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 février 2019
Unanimité

Décisions du Maire depuis le 9 février 2019

- Contrat de maintenance des hottes du restaurant scolaire par SAFETY FIRST pour une durée de 5 ans pour un montant de 758 € HT pour 2 interventions par an
- Contrat de dépannage pour l'entretien de l'éclairage public de la commune avec SDEL Limousin pour une durée d'un an
- Avenant n°9 au contrat d'assurance GAN de la flotte automobile pour une cotisation annuelle de 4 632,24 € TTC
- Avenant au contrat de maintenance des outils informatiques de la commune pour un abonnement de 32 tickets
- Remboursement de l'assurance GAN suite à un sinistre d'un montant de 10 130 €
- Convention de mise à disposition de services de la plateforme dématérialisée du Département pour la période du 30/07/18 au 31/12/22 pour un montant de 90 € HT

Arrivée de M. Laffaire à 20h07

FINANCES

1- Compte administratif 2018

M. Cappe prend la présidence et présente les résultats du compte administratif 2018 qui sont les suivants :

Les résultats antérieurs reportés sont : + 117 278,61 € en fonctionnement et + 167 092,63 € en investissement.

Les opérations de l'exercice sont :

- ✓ Fonctionnement : dépenses : 1 955 928,48 € recettes : 2 274 069,21 €
D'où un résultat de l'exercice de 318 140,73 € et un résultat cumulé de 435 419,34 €
- ✓ Investissement : dépenses : 590 042,63 € recettes : 597 942,03 €
D'où un résultat de l'exercice de 7 899 ,40 € et un résultat cumulé de 174 992,03 €

Les restes à réaliser en investissement sont : dépenses : 78 152,19 € et recettes : 50 332,20 €

D'où un résultat définitif de 582 591,38 € pour l'ensemble du budget.

M. le Maire sort de la salle le temps du vote et ne prend donc pas part au vote.

Voté à l'unanimité.

2- Compte de gestion 2018

M. Cappe déclare que le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Malemort est conforme au compte administratif de l'exercice 2018.

Il est donc proposé d'adopter le compte de gestion 2018.

Voté à l'unanimité

3- Affectation du résultat

Après avoir entendu les résultats du compte administratif 2018, M. le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement d'un montant de 435 419,34 € de la façon suivante :

- 300 000,00 € pour les besoins de financement de la section d'investissement
- 135 419,34 € à reporter en fonctionnement

M. Duverger demande pourquoi tous les ans, il est reporté 300 000 € sur le budget investissement. Il est rappelé que le report du budget fonctionnement est la base du budget investissement et que tous les ans, le report se fait au maximum sans pour autant pénaliser trop le budget fonctionnement.

3 abstentions : M. Geneste, M. Duverger et Mme Arliguie par procuration

4- Vote des taxes

Mme Ferland présente l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale et des allocations compensatrices pour 2019.

Il est proposé de voter les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation : 10,85 %
- taxe sur foncier bâti : 23,18 %
- taxe sur foncier non bâti : 81 %

Soit aucun changement par rapport à l'année précédente.

M. Gaillard précise que selon lui, pour pouvoir faire de l'investissement de façon plus conséquente, il faudrait jouer sur ces taux.

1 abstention : M. Gaillard

5- Budget primitif 2019

Mme Ferland présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 composé :

- ✓ d'une section regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement pour un montant de 2 380 626,34 €
- ✓ d'une section regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement pour un montant de 1 154 606,23 €

Le budget est équilibré dans chaque section : le total des dépenses est égal au total des recettes dans chaque section.

Le budget est voté par nature, au niveau du chapitre pour chaque section, selon l'instruction comptable applicable aux communes.

Suite au vote du compte administratif 2018 et de l'affectation du résultat, le budget reprend les résultats de l'exercice N-1.

M. Duverger demande quelques précisions sur le budget primitif :

- Concernant le projet de la route du Saule, il est prévu une ligne budgétaire permettant de réaliser si besoin un prêt pour les travaux. Cette ligne ne sera pas pour autant utilisée.
- Concernant le projet leader pour le tennis, un prêt relais est prévu en attendant le remboursement dans les 2 ans.
- Concernant les taxes, à ce jour aucune lisibilité de la compensation de la baisse des taxes d'habitation par l'Etat pour la municipalité.

M. Gaillard s'interroge sur le montant prévu en charge du personnel qui est identique au montant prévu de l'année précédente et qui en réalité avait été plus faible. Il est précisé qu'ayant moins de contrats aidés et beaucoup d'arrêts maladie, il a semblé plus raisonnable d'être prudent sur ce montant.

Il précise aussi que le montant des immobilisations corporelles est plus élevé que celui prévu l'année passée et qui n'avait pas pu être réalisé. En effet, beaucoup de travaux notamment sur les routes sont prévus cette année mais faisant appel à des entreprises en espérant que la majorité des opérations seront effectuées.

3 votes contre : M. Geneste, M. Duverger et Mme Arliguie par procuration

Présentation de la motion :

Objet : Pour le maintien des services de la DGFIP sur le territoire communautaire

Dans une note interne du 10 décembre 2018, les services centraux de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ont tracé les contours de leurs nouvelles organisations territoriales.

Si elle était mise en œuvre, cette réforme s'orienterait donc dans deux directions potentiellement préjudiciables pour le maillage dont bénéficient actuellement la Ville de Brive et l'Agglomération de Brive :

- la construction d'un réseau de points de contacts au service des collectivités et articulé en priorité autour des Maisons d'Accueil de Service Public, voire d'un contact unique pour l'intercommunalité, au détriment des trésoreries existantes, d'une part ;
- le regroupement des services des impôts aux particuliers (SIP) et aux entreprises (SIE) à raison d'une entité sur le département, d'autre part.

Le Conseil Municipal, réuni le 4 avril 2019 :

- ✓ S'INQUIETE des modalités d'organisation proposées et de ses incidences sur les services présents sur le territoire de l'Agglomération de Brive,
- ✓ DEMANDE le maintien des trésoreries d'Allasac, Larche, Malemort et Objat,
- ✓ DEMANDE le maintien des services fiscaux présents à Brive et le renforcement de l'activité du site du boulevard Gontran Royer.

M. Cappe précise qu'il est gêné par une phrase de la motion qui pourrait accélérer le regroupement des communes.

M. Gaillard dit ne pas être choqué que les choses soient modifiées entre ordonnateur et comptable, il est pour que les collectivités gagnent en autonomie.

1 abstention : M. Gaillard

6- Participation financière 2019 à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

Mme Ferland informe du courrier de Monsieur le Sous-Préfet concernant la participation des communes aux dépenses de fonctionnement de la Fédération Départementale d'Electrification et d'énergie. La commune de COSNAC étant adhérente à cette fédération, le comité syndical a décidé de demander à la commune de COSNAC, une participation de 7 185 € pour l'année 2019.

La mise en recouvrement peut se faire directement par les services fiscaux auprès des administrés ou par le budget communal.

Il est proposé la mise en recouvrement du montant de 7 185 € par les services fiscaux pour l'année 2019.

Voté à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7- Recrutement d'emplois saisonniers

Il s'agit de prévoir les recrutements pour l'été 2019 dans les services techniques, entretien et animation (ALSH).

Pour les services techniques et entretien, il est prévu aussi des contrats de remplacement d'agents indisponibles.

Pour l'ALSH, il est noté les besoins de postes (au maximum) pour les vacances d'été et jusqu'à la fin de l'année 2019.

Voté à l'unanimité

8- Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

Le contrat aidé d'un de nos agents arrive à échéance fin avril 2019. Il est proposé de recruter 2 agents contractuels pour faire face à un besoin d'accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 23 avril au 7 juillet 2019. Ces agents assureront des fonctions d'animation.

Voté à l'unanimité

9- Mise à jour du tableau des effectifs

Dans le cadre de l'avancement de grade de 2 agents et compte tenu des nécessités de service, il convient de créer les nouveaux postes sur lesquels ces agents vont être promus à compter du 1^{er} juillet 2019.

Voté à l'unanimité

10- Séjour RAID USEP à Bugeat

Il s'agit pour la commune de participer au financement d'une classe de découverte organisé pour 4 classes de l'école élémentaire du 27 au 29 mai 2019. Il est proposé une participation financière d'un montant de 4000€ pour 98 élèves. Ces mêmes élèves ne bénéficieront pas d'une sortie scolaire en fin d'année.

M. Duverger demande si le quotient familial est pris en compte ; non, car cette opération se fait dans le cadre de l'école pour lequel la CAF ne participe pas.

M. le Maire souligne la volonté des enseignants pour la réalisation de ces sorties sans quoi ce ne serait pas réalisable.

Voté à l'unanimité

11- Bail Emphytéotique Commune de COSNAC/SEMABL - Réduction d'assiette foncière et cession de droits

M. MONS s'étant rapproché de la SEM 19 pour acquérir le bâtiment sur la partie qu'il exploite aujourd'hui pour la boulangerie, plusieurs rendez-vous se sont tenus entre eux afin de s'accorder sur un prix de vente.

La commune étant toujours liée à ce bâtiment par le biais d'un bail emphytéotique, il a été nécessaire de demander l'avis des domaines pour cette vente.

Le service des domaines a estimé que le montant de 150 000€ HT pour la vente du bâtiment semblait cohérent par rapport aux commerces existants sur la commune et a procédé à un rapport entre le nombre d'année initial prévu dans le bail (40 années) et le nombre d'années déjà écoulées afin de calculer la part devant revenir à la commune. Le montant estimé s'élève à 32 438 € pour la commune et 117 562 € pour la SEM 19.

Une négociation sur le prix correspondant au terrain a été faite entre la commune et M. MONS : 7000€. La commune accepte cet effort financier dans la mesure où, d'une part M. MONS s'engage à faire un coin « épicerie de 1ères nécessités », d'autre part, le prix de vente de 150000€ HT revenant à la SEM 19 servira, selon leurs engagements, à procéder à des travaux notamment de redécoupage, de l'autre partie restante afin de trouver plus facilement des acheteurs.

Toutes les parties se sont entendues sur ces différents prix de vente.

M. Laffaire demande si l'usage du bâtiment peut être changé de destination et s'il s'agit d'un bail commercial restreint.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil municipal devrait se tenir le samedi 18 mai 2019 à 9h00

Levée de la séance à 21h25

**Le Maire
Conseiller Départemental**



Gérard SOLER